



## Compte-rendu du conseil municipal 13 mars 2017

**Etaient présents :** Alain LIENARD, Patrick CHARPENTIER, Michel SAINT-MARTIN, Grégory BELAZIZ, François CASTEL, Frédéric DEBRUX, Virginie GILLARD, Pierre PERON

**Etaient absents et excusés :** Sandrine BRISON (pouvoir à Grégory BELAZIZ), Jacques DECOURTRAY (pouvoir à

Alain LIENARD), Denise PENIN (pouvoir à Michel SAINT-MARTIN), Nicolas MONVOISIN (pouvoir à Patrick CHARPENTIER), Michel DEMARQUET

*Validation du CR de la réunion du 6 février 2017 et délibérations prises signées.*

### **Urbanisme**

➤ *Présentation par les techniciens de la CAMVS et de l'ADUS (Corentin MACE et Frédéric BEUZET) du projet de PLUi afférent à notre commune.*

L'objectif du PLUi consiste à harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. D'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2018 les règlements de chaque commune doivent être arrêtés. La phase de dialogue va permettre d'établir le projet d'aménagement et de développement durable (projet politique traduit en différentes règles)

Plusieurs diagnostics (carte d'identité du territoire) ont été réalisés :

Socio-démographique (Population largement en baisse, assez jeune mais avec un vieillissement rapide. Cette population interpelle quant à la typologie de logement à mettre en place. Il y a néanmoins des signaux porteurs d'attractivité. Il faut que le PLUi en tienne compte pour proposer des possibilités d'extension), Habitat, Economie, Commerce, Tourisme (Beaucoup d'équipements de loisirs, culturels. Malgré cela fréquentation en baisse dans les chambres d'hôtes, les gîtes, les hôtels) ; Territoire (très dépendant à la voiture mais forte population peu motorisée. Fortes inégalités sur tout le territoire), Agricole, Mobilité, Patrimoine et paysage, Environnement, Climat.

Le commerce, l'agriculture et le patrimoine et paysage doivent être complétés d'un diagnostic car ce sont des sujets sensibles.

SCOT : document d'urbanisme réalisé à l'échelle de tout l'arrondissement. Il édicte des règles communes à l'ensemble des 4 territoires. Le PLUi doit respecter l'ensemble des éléments figurant dans le SCOT.

Le PLUi doit maîtriser la consommation des espaces naturels agricoles. 115 ha ont été prévus pour urbanisation en fonction de l'augmentation de la population prévue d'ici 2020. Il serait bien de savoir ce que représentent en pourcentage les 115ha sur l'ensemble de l'agglomération. Ces hectares sont situés en dehors de l'enveloppe urbaine. Il faut d'abord compléter les centres bourgs avant de compléter les dents creuses. Ne sont pas repris dans cette information les grands projets tels que la boucle ferroviaire, la RN2. Si les projets ne se font pas, les hectares consacrés à ces projets redeviendront agricoles.

Le PLH (plan local de l'habitat), la Trame verte et bleue (stratégie environnementale), les orientations du plan de déplacement urbain (mobilité) sont des supports qui permettront l'élaboration du PLUi.

En terme de mobilité, des nouveaux tracés (Erquelines-Charleroi), le contournement d'Avesnes vont pouvoir améliorer le développement économique. Le réseau ferroviaire et ses

pôles gares sont des éléments structurants qu'il conviendra de valoriser. La Sambre, levier touristique pour améliorer le territoire du point de vue économique avec les pistes cyclables. Le numérique doit être pris en compte également dans l'aménagement du territoire. L'accent sera mis sur la zone de la Marlière à Feignies, la zone transfrontalière à Jeumont et la zone de Maubeuge près du pôle gare et la Sambre.

Les pôles établis par le SCOT dont notamment le pôle supérieur majeur (Hautmont, Maubeuge, Louvroil), pôle intermédiaire (Aulnoye-Aymeries) doivent être confortés. Ces pôles sont classés en fonction des équipements de qualité de proximité.

**Bilan** : *conserver le caractère rural de la commune, construire des maisons de qualité, souhaite de ne pas étendre la future zone à urbaniser, privilégier plutôt les constructions sur les terrains restants.*

Lors de la conférence des maires, les élus devront indiquer la répartition des 115ha sur leur commune.

#### **Finances**

➤ Création d'une aire de jeux pour les petits dans l'enceinte du plateau sportif.  
Présentation des devis MANUTAN suite aux modifications, ajouts demandés lors de la réunion du 16 février A la majorité, le conseil a choisi le sol coulé et les équipements pour un montant de **27 639, 78€ HT**

#### **Subventions**

- Délibérations pour les demandes de subventions FDC (CAMVS), DETR (ETAT), ADVB (Département) relatives aux travaux de mise en valeur de notre patrimoine historique (entrée rue de l'aqueduc) et de création d'une aire de jeux pour les tout petits.
- Versement de 150€ à l'Association les Canailloux pour la réalisation du film sur la classe de neige et la duplication sur CD pour les parents.
- Pour voyage scolaire en RUSSIE, Chloé LIENARD et Simon DRUELLE (100€)
- Obligation de prendre une décision modificative car le montant des dépenses imprévues dépassait les 7,5% légaux. Pour que le budget soit toujours équilibré, une somme de 9 000 euros sera donc affectée au 6232 (4 000€) car c'est l'article "fêtes et cérémonies" qui va payer la fête des Trois Trèfles et au 6558 (5 000€) pour la contribution incendie.
- 

#### **Fêtes et cérémonies**

Bilan repas des aînés du 4 mars : forte participation (cinquante sept repas servis), traiteur apprécié mais prestation de l'animateur en-dessous de nos attentes. JS Evénements fera une réduction de 100 euros sur la prestation de la fête des Trois Trèfles en juin.

Préparation cérémonie à la stèle mardi 11 avril : dépôt de gerbe en commun avec l'association Yankee Memory.

Samedi 15 avril : chasse à l'oeuf avec les Canailloux. Un Flash Infos sera distribué

#### **DIVERS**

Elections présidentielles : tableau de présences au bureau de vote

415 électeurs (liste générale), 4 électeurs (liste complémentaire européenne).

Le projet des feux intelligents a été refusé par la DDTM. Le courrier de M ARSCHOOT figurera dans le prochain bulletin municipal.

Séance levée à 20h30.

Ce compte-rendu sera soumis à validation lors de la prochaine réunion de conseil prévue le **SAMEDI 22 avril**.